

COI- Italie : Vers la création d'une nouvelle classification de l'huile d'olive vierge extra



Ecrit par COI

Mise à jour le lundi, 18 mars 2019

L'Italie a demandé au conseil oléicole international (COI) **la création d'une nouvelle catégorie d'huile d'olive vierge extra**. Les deux organisations italiennes, Unaprol et Coldiretti, qui ont adressé cette proposition visant à abaisser **le niveau d'acidité de l'huile d'olive vierge extra de 0,8 à 0,5 %** pour garantir une plus grande qualité et contrer de manière plus efficace les risques de fraude. Leur proposition sera officiellement présentée au Conseil des Membres afin d'engager les démarches nécessaires à son examen.

Selon COI, «la demande d'une nouvelle classification des huiles d'olive pourra être examinée dans le cadre des procédures prévues par le futur Accord international sur l'huile d'olive et les olives de table (...) la norme du COI est un outil qui évolue en permanence pour répondre aux besoins du marché et aux exigences en matière de transparence et de respect des consommateurs. »